

## REGLEMENT CONCOURS PEINTURE- SCULPTURE- PHOTOGRAPHIE

24<sup>ème</sup> Edition des RENCONTRES ARTISTIQUES du 27 au 29 MARS 2026

### **Article 1 – Objet du concours**

Le présent concours de peinture, de sculpture et de photographie a pour objectif de valoriser la création artistique et de permettre aux participants d'exposer leurs œuvres au public. Il est organisé par le service culturel de la commune de Pierrefeu du Var.

### **Article 2 – Thème et format**

#### **Le thème du concours 2026** est : **Voyage autour du Monde**

Toute œuvre présentée devra respecter ce thème. L'œuvre doit être **originale**, non signée par l'auteur et jamais primée par ailleurs. **Une seule œuvre** par personne peut être présentée.

**CONCOURS PEINTURE** : Les techniques admises : peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, gouache, techniques mixtes.

Le tableau doit être présenté sans encadrement et doit être équipé au dos **d'un système d'accrochage solide**, installé par l'artiste. **Les œuvres sur papier** doivent être mises sous verre ou sous plexiglass avec système d'accrochage. **Le format demandé est le format « chassis » n°15, soit portrait 65x54, soit paysage 65x50.** Les renseignements suivants doivent figurer dans une enveloppe accrochée au dos du tableau : Nom, Prénom, adresse et téléphone de l'artiste, type de technique, titre de l'œuvre.

**CONCOURS SCULPTURE** : Les sculptures seront exposées sur des plots, vous pouvez fournir un socle particulier si votre sculpture le nécessite. Les renseignements suivants doivent figurer dans une enveloppe accrochée au dos de la sculpture : Nom, Prénom, adresse et téléphone de l'artiste, type de technique, titre de l'œuvre.

**CONCOURS PHOTOGRAPHIE** : La photo doit être présentée sans encadrement et doit être équipée au dos d'un système d'accrochage solide, installé par l'artiste. **Le format ne doit pas dépasser 40X60.** Les renseignements suivants doivent figurer dans une enveloppe accrochée au dos du tableau : Nom, Prénom, adresse et téléphone de l'artiste, type de technique, titre de l'œuvre.

### **Article 3 – Inscription**

Le bulletin d'inscription au concours doit être envoyé par mail au service culturel de la Mairie à l'adresse suivante : [c.nottoli@pierrefeu-du-var.fr](mailto:c.nottoli@pierrefeu-du-var.fr) ou par courrier : Service culturel, Hôtel de ville Place Urbain Sénès 83390 Pierrefeu du Var **au plus tard le vendredi 27 février 2026.** (La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune : [www.pierrefeu-du-var.fr](http://www.pierrefeu-du-var.fr) )

Les données relatives à chaque participant seront traitées par le service culture.

### **Article 4 – Dépôt des œuvres**

La réception des œuvres se fera le **mercredi 25 mars 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**, salle A. Malraux (espace Bouchonnerie).

## **Article 5 – Retrait des œuvres**

Les œuvres doivent être **retirées impérativement le dimanche 29 Mars 2026 à partir de 18h30**, salle André Malraux. Passé ce délai, l'organisateur peut disposer des œuvres comme il l'entend (don, destruction, stockage limité).

## **Article 6 – Jury**

Le jury est composé de 5 personnes. Les critères d'évaluation :

- Respect du thème
- Créativité et originalité
- Maîtrise technique
- Impact esthétique

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

## **Article 7 – Prix du jury**

Les prix sont attribués sous forme de bon d'achat d'une valeur de :

**Prix Peinture toute technique confondue : 1<sup>er</sup> prix : 150€, 2<sup>ème</sup> prix : 100€, 3<sup>ème</sup> prix : 50€**

**Prix Sculpture : 1<sup>er</sup> prix : 150€, 2<sup>ème</sup> prix : 100€, 3<sup>ème</sup> prix : 50€**

**Prix Photographie : 1<sup>er</sup> prix : 150€, 2<sup>ème</sup> prix : 100€, 3<sup>ème</sup> prix : 50€**

**La remise des prix du jury** a lieu au cours du vernissage de l'exposition **le vendredi 27 Mars 2026 à 19h00, salle A. Malraux.**

**La présence des lauréats**, lors de la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Les artistes primés ne pourront plus concourir pendant 1 année mais pourront participer à l'exposition

## **Article 8 – Prix du Public**

Les prix sont attribués sous forme de bon d'achat d'une valeur de :

**Prix Peinture toute technique confondue : 50€/ Prix Sculpture : 50€/ Prix Photographie : 50€**

**La remise du prix du public sera attribuée le dimanche 29 Mars 2026 à 17h00, salle André Malraux.**

**La présence des lauréats**, lors de la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Les artistes primés ne pourront plus concourir pendant 1 année mais pourront participer à l'exposition

## **Article 9 – Droits d'auteur et reproduction**

Le participant conserve la propriété de son œuvre.

Toutefois, il autorise l'organisateur à photographier et diffuser l'image de son œuvre dans le cadre de la communication du concours (site, réseaux sociaux, catalogues), sans compensation financière.

## **Article 10 – Responsabilité**

L'organisateur s'engage à prendre soin des œuvres pendant l'exposition mais décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation non imputable à sa négligence.  
Les participants sont invités à assurer leurs œuvres si nécessaire.

## **Article 11 – Acceptation du règlement**

La participation au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.